

Compte rendu SOMMAIRE
de la réunion du conseil municipal
Séance du 6 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le six novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le vingt-neuf octobre, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

Etaient présents : M. Hazard, M. Goeuriot, Mme Brabant, M. Stcherbinine, Mme Prot, M. Weisse, Mme De Palma-Ancel, M. Griggio, Mme Dumont, M. Scotti, Mme Ronga, M. Ducrocq, Mme Pinna, Mme Collignon, M. Cortial, M. Jacquinet, M. Dehand, Mme Berrehli, Mme Jacquinet, Mme Watrin, M. Thomas, Mme Ghewy, Mme Boyer, M. Cormont, M. Prot, M. Régent, Mme Quencez, M. Fléaux

Absents et excusés : M. Laurent, M. Colautti, Mme Gretz, M. Weiten, Mme Renaud

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Laurent à Mme Jacquinet
- M. Weiten à M. Cormont
- Mme Renaud à Mme Quencez

Le Conseil Municipal constate que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal désigne Mme Ghewy, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et M. Kessel, Directeur Général des Services, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

14-0903 - 1.1.1. Groupement de commandes pour le marché d'assurance flotte automobile 2015-2016-2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **autorise** Monsieur le Maire à constituer un groupement de commandes pour le marché d'assurance de la flotte automobile 2015 – 2016 - 2017 entre la Communauté de Communes de Verdun et la Ville de Verdun.

14-0904 - 1.1.1. Marché d'assurances patrimoine immobilier et patrimoine mobilier

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **autorise** Monsieur le Maire à lancer le marché d'assurance patrimoine immobilier et mobilier ainsi qu'à signer avec l'entreprise attributaire qui sera désignée par la Commission d'Appel d'Offres.

14-0905 - 1.1.1. - Marché de maîtrise d'œuvre VIL01/09 pour les travaux de construction du Groupe Scolaire Caroline AIGLE - Règlement du solde du marché - Programme B20601

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **prend acte** du Coût de Réalisation des Travaux dans le cadre de la construction du Groupe scolaire Caroline Aigle, **constate** que le coût définitif des travaux réalisés s'inscrit dans la tolérance du contrat de maîtrise d'œuvre et **autorise** Monsieur le Maire à régler le solde de la facture de Maîtrise d'œuvre au groupement d'un montant total de 24 014,67 € TTC, actualisations comprises, soit pour PACE 13 965,09 € TTC et pour SNC LAVALIN 10 049,58 € TTC.

14-0906 – 4.1.1 Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins 7 abstentions** (Mme Boyer, M. Cormont + pouvoir M. Weiten, M. Régent, Mme Quencez + pouvoir Mme Renaud, M. Fléaux) **autorise** Monsieur le Maire les créations et suppressions suivantes :

- 1 poste d'agent administratif ouvert dans les cadres d'emplois des adjoints administratifs à temps complet – 35H/35H (1ETP) – au sein de la direction des affaires sociales.
 - 1 poste d'agent administratif chargé(e) de la généalogie et responsable du suivi des archives ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet – 35H/35H (1ETP) – au sein de la direction de l'administration générale.
- Et à la suppression des postes suivants :
- 1 poste de policier municipal ouvert dans le cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet 35H/35H (1ETP) au sein de la direction de la Police Municipale.
 - 1 poste d'agent d'entretien ouvert dans les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise à temps complet - 35H/35H (1ETP) – au sein de la direction des ressources humaines.

14-0907 – 4.5.1 Régime indemnitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins 7 abstentions** (Mme Boyer, M. Cormont + pouvoir M. Weiten, M. Régent, Mme Quencez + pouvoir Mme Renaud, M. Fléaux) **adopte** la création des régimes indemnitaires pour la filière sanitaire et sociale ainsi que la filière animation.

14-0908 – 7.1.3 Décision modificative Générale 2014 – Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins 7 abstentions** (Mme Boyer, M. Cormont + pouvoir M. Weiten, M. Régent, Mme Quencez + pouvoir Mme Renaud, M. Fléaux) **vote** les propositions budgétaires suivantes :

CREDITS CUMULES 2014

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
	21 087 545,23
Budget primitif	5 529 074,00
Reports	5 363 066,15
Budget Supplémentaire	1 026 000,00
Décisions Modificatives	6 239 542,53
Décision Modificative Générale	2 929 862,55
RECETTES	
	21 087 545,23
Budget primitif	7 854 051,15
Reports	3 038 089,00
Budget Supplémentaire	1 026 000,00
Décisions Modificatives	6 239 542,53
Décision Modificative Générale	2 929 862,55
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
	12 258 398,75
Budget primitif	11 954 597,00
Budget Supplémentaire	4 100,00
Décisions Modificatives	215 674,60
Décision Modificative Générale	84 027,15
RECETTES	
	18 870 032,75
Budget primitif	14 111 212,00
Budget Supplémentaire	4 536 766,15
Décisions Modificatives	215 674,60
Décision Modificative Générale	6 380,00

14-0909 – 7.1.3 Décision modificative Générale 2014 – Budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins 7 abstentions** (Mme Boyer, M. Cormont + pouvoir M. Weiten, M. Régent, Mme Quencez + pouvoir Mme Renaud, M. Fléaux) **vote** les propositions budgétaires suivantes :

CREDITS CUMULES 2014

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 609 055,38
Budget primitif	1 529 445,00
Reports	18 372,27
Budget supplémentaire	1 927 238,11
Décision Modificative Générale	134 000,00
RECETTES	3 609 055,38
Budget primitif	1 529 445,00
Reports	1 000 000,00
Budget supplémentaire	945 610,38
Décision Modificative Générale	134 000,00
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	227 234,00
Budget primitif	246 164,00
Budget supplémentaire	0,00
Décision Modificative Générale	-18 930,00
RECETTES	651 912,05
Budget primitif	394 529,00
Budget supplémentaire	257 383,05
Décision Modificative Générale	0,00

14-0910 – 7.2.1 Taxe d'aménagement

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **fixe** le taux d'aménagement à 3 %, **valide** les exonérations de plein droit (Article L.331-7 du code de l'urbanisme), les exonérations facultatives totales (Article L.331-9 du code de l'urbanisme) et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

14-0911 – 7.5.1 Subvention exceptionnelle pour l'organisation du transfert de la Flamme Sacrée de Paris à Verdun, les 30, 31 octobre et 1er novembre 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € au titre de participation financière aux frais d'organisation du transfert de la Flamme Sacrée de Paris à Verdun les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 2014

14-0912 - 7.5.3 : Subvention pour les associations ou groupes participant au défilé de la saint Nicolas 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **autorise** Monsieur le Maire à verser, sous réserve d'effectivité, une subvention de 330 € à chacune des structures suivantes :

- Tourneurs de manivelles
- Connaissance de la Meuse

- Equilibre
- Galopie de Rarécourt
- Centre Social et Culturel des Planchettes
- Centre Social et Culturel d'Anthouard Pré l'Evêque
- Amatrami
- Collège Saint Jean
- Ariaj
- Etrier Verdunois
- Twirling Club Verdunois
- SAV section gymnastique
- La Voix du Fleuve

14-0913 - 7-5-3 Convention entre la Ville de Verdun et l'association Ecole des Champions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'association Ecole des Champions et la Ville de Verdun concernant l'organisation d'une rencontre à destination de jeunes écoliers verdunois âgés de 8 à 12 ans.

14-0914 - 7.10 - Admissions en non valeur de produits irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **vote** l'admission en non-valeur pour la somme de 1 506,64 € concernant des titres de recettes des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

14-0915 - 7.10 - Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **vote** la perte sur créance irrécouvrable pour un montant de 47 €.

14-0916 - 8.1 Règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires de la Ville de Verdun

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **adopte** le règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires de la Ville de Verdun.

14-0917 - 5.2.3 - Modification du nombre de représentant aux conseils d'administration des collèges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **moins 8 abstentions** (Mme Boyer, M. Cormont + pouvoir M. Weiten, M. Régent, Mme Quencez + pouvoir Mme Renaud, M. Fléaux, M. Prot G) désignent :


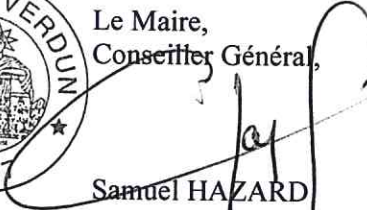
- Collège Buvignier : Yvon SCOTTI
- Collège Barrès : Christine PROT

14-0918 - 7.5.1 - Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Verdun

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention de 400 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour le compte de la Section des Jeunes Sapeurs Pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

VERDUN, le 12 novembre 2014


 Le Maire,
 Conseiller Général,

 Samuel HAZARD